



アルジェリア大使館

## Communiqué

L'Ambassade a le plaisir d'annoncer aux membres de la communauté algérienne établie au Japon, qu'en application des dispositions de loi organique n° 16-10 du 25 Août 2016 relative au régime électoral, notamment ses articles 9, 14 et 16, que ses services consulaires procéderont à la révision annuelle de la liste électorale, durant, la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017.

Les citoyens algériens âgés de 18 ans révolus au 31 octobre 2017 et jouissant de leurs droits civiques et politiques, et n'ayant jamais figurés sur une liste électorale, sont invités à s'inscrire auprès de la section consulaire en remplissant le formulaire d'inscription joint au présent communiqué, et le déposer ou le transmettre par courrier à l'Ambassade, avant le 31 octobre 2017.



Tokyo, le 19 septembre 2017

La Section consulaire